

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 18 OCTOBRE 2017, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Martha Hervieux, mairesse de Kingsbury
Michel Charbonneau, maire de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
Christian Massé, maire de Racine
Marc-André Martel, maire de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Lucie Gauthier, représentante de Stoke
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absences :

Invités :

Derek Grilli, nouveau maire de la municipalité de Lawrenceville
Catherine Beaucage, agent de migration, Place aux jeunes
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Daniel Braün, commissaire au financement et au développement
Laurence Rozlonkowski, directrice du SDRL
François Crevier, conseiller en développement économique
Guylaine Lampron, greffière de la cour municipale

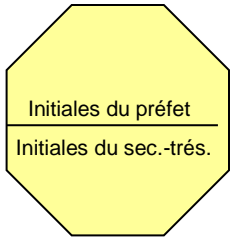
1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Il remercie madame Cécile Laliberté, messieurs Michel Carbonneau, Pierre-Luc Gagnon, Claude Mercier, Claude Sylvain, Serge Fontaine et Marc-André Martel pour le travail accompli au cours des dernières années.

Il souhaite la bienvenue à mesdames Martha Hervieux et Lucie Gauthier ainsi qu'à messieurs Christian Massé et Derek Grilli.

Il félicite madame Sylvie Bureau, messieurs Robert Ledoux, James Johnston, Louis Coutu, Hervé Provencher et Jean-Luc Beauchemin pour leur élection.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

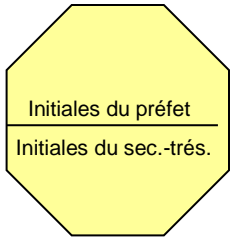
IL Y A QUORUM.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 18 octobre 2017 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 septembre 2017 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
8. Correspondance
 - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 16 septembre 2017 au 3 octobre 2017 (doc.);
 - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 4 octobre 2017 au 12 octobre 2017 (doc.);
 - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
 - 9.1 Présentation de monsieur François Crevier, conseiller en développement économique;
 - 9.2 Approbation d'un dossier du comité d'investissement commun (doc.);
 - 9.3 Suivi-Camp Jeunes Leaders;
 - 9.4 Présentation du rapport d'activité mensuel de septembre 2017 du SDRL (doc.);
 - 9.5 Bilan de la randonnée gourmande (doc.);
10. Aménagement
 - 10.1 Résolution adoptant le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement 2017-01 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC (doc.);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

- 10.2 Résolution approuvant la nomination, par la municipalité d'Ulverton, de la personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (doc.);
11. Évaluation
- 11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de septembre 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
12. Plan de gestion des matières résiduelles;
- 12.1 Suivi – Rencontre sur la récupération du verre;
- 12.2 Retour sur le projet de collectes des plastiques agricoles;
13. Rapport des comités;
14. Cour municipale;
15. Suivi des dossiers;
- 15.1 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI) (doc.);
16. Divers
- 16.1 Approbation du budget 2018 de Récup-Estrie (doc.);
- 16.2 Dépôt du rapport des représentations du préfet;
17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
18. Levée de la séance.

CA-17-10-01

Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Claude Sylvain et résolu,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce Conseil soit adopté tel que proposé.

Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 septembre 2017 (doc.);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Monsieur Coutu demande l'ajout des mots « par semaine », au deuxième paragraphe, du point 9.1, à la page 414 du procès-verbal : « Les services qui seront rendus par L'ARTERRE, devrait permettre de libérer une journée de travail **par semaine** de l'agent de maillage afin de lui permettre de se concentrer sur des dossiers agroalimentaires. »

CA-17-10-02

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du Conseil;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 20 septembre 2017 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que révisé en ajoutant les mots « par semaine » au deuxième paragraphe du point 9.1 à la page 414 :

- Les services qui seront rendus par L'ARTERRE, devrait permettre de libérer une journée de travail **par semaine** de l'agent de maillage afin de lui permettre de se concentrer sur des dossiers agroalimentaires.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

8. Correspondance;

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 16 septembre 2017 au 3 octobre 2017 (doc.);

Lettre 1.5.3 Député de Richmond, madame Karine Vallières – Aide gouvernementale de près de 1,8 million de dollars pour la mise en place des deux postes de pompage et de la station d'épuration

Monsieur Camiré demande pour quelle municipalité cette aide financière a été octroyée. Madame Fortin indique qu'il s'agit de la municipalité de Kingsbury.

Lettre 2.1.5 Fédération québécoise des municipalités – Règlement sur les hydrocarbures – Des normes publiées sans avertissement qui font fi des réalités municipales

Monsieur Ledoux demande copie de cette correspondance. Madame Fortin transmettra à tous les maires la correspondance en question.

Lettre 2.1.6 Fédération québécoises des municipalités – Prolongation du programme FEPTEU



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Il s'agit d'une demande de la FQM pour reporter la date limite du 31 mars 2018 au 31 mars 2019 pour les dossiers déjà accordés par le FEPTU.

Lettre 2.1.12 Fédération québécoise des municipalités – Transport aérien régional – La FQM fait le bilan de sa tournée de consultation lors de son Congrès annuel

Monsieur Ledoux demande copie de cette correspondance. Madame Fortin transmettra à tous les maires la correspondance en question.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 4 octobre 2017 au 12 octobre 2017 (doc.);

Lettre 2.1.4 Fédération québécoise des municipalités – Réseau de fibre optique d'Hydro-Québec – Une solution de plus en plus concrète pour brancher les régions à Internet haute vitesse

Messieurs Camiré et Ledoux demandent copie de cette correspondance. Madame Fortin transmettra à tous les maires la correspondance en question.

Lettre 5.2 Trans-Appel – Demande de collaboration à la municipalité de Saint-Claude pour le déneigement du bordage laissé devant l'abribus de la Baie Boissonneault

Monsieur Provencher indique que la municipalité de Saint-Claude a reçu cette demande et que la MRC était en copie conforme. Il aimerait que la demande soit adressée à la municipalité pour vérifier la problématique et la régler le cas échéant, avant d'en informer la MRC.

Également des questions ont été adressées à Trans-Appel afin de connaître le nombre d'utilisateurs pour ce secteur.

Lettre 5.7 Réseau Environnement - Symposium canadien sur les matières résiduelles du 13 au 15 mars 2018

Monsieur Ledoux demande à quel endroit aura lieu le symposium. Madame Fortin indique qu'il aura lieu au Centre des congrès à Québec.

Lettre 6.1 Monsieur Kris Richard – MRC Mafia Régionale de Comté

Monsieur Sylvain demande en quoi consiste cette correspondance. Madame Fortin fait la lecture du courriel reçu.

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;

CA-17-10-03

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce Conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

MRC depuis le 4 octobre 2017 jusqu'au 12 octobre 2017
inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 4 octobre 2017 jusqu'au 12 octobre 2017 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce Conseil.

Proposition adoptée.

9. SDRL du Val-Saint-François;

9.1 Présentation de monsieur François Crevier, conseiller en développement économique;

Monsieur Crevier se présente et fait état de ses différentes expériences en développement économique, dont son travail à Défi innovation Estrie. Les élus lui souhaitent la bienvenue.

9.2 Approbation d'un dossier du comité d'investissement commun (doc.);

Monsieur Braün présente le dossier qui a été approuvé au comité d'investissement commun.

Dossier : 2017-10-1 - Comité d'investissement commun

CA-17-10-04

Résolution :

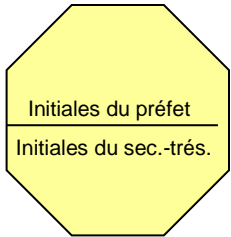
ATTENDU QU' une recommandation du Comité d'investissement commun (CIC) recommande une aide financière dans le dossier 2017-10-1;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,

QUE le Conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François accorde une aide financière sous forme d'une subvention au dossier 2017-10-1, soit la somme de :

- **30 000 \$** du Fonds de développement des entreprises de l'économie sociale (FDEÉS), sous forme d'une aide financière non remboursable, selon les conditions et les termes recommandés;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer la convention relative à l'octroi de cette aide financière.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Proposition adoptée.

9.3 Suivi-Camp Jeunes Leaders;

Madame Beaucage explique aux membres qu'il s'agit d'un projet qui émane de la Table jeunesse afin de permettre à des jeunes, entre 13 et 17 ans de développer leur « leadership » en créant un projet pour leur communauté ou leur école afin d'améliorer le milieu.

Dans le passé, Val en Forme et Place aux Jeunes étaient responsables du projet. Madame Beaucage propose que cette responsabilité soit transférée à un autre organisme afin que Place aux Jeunes se concentre sur d'autres projets. La MRC resterait partenaire financier. Elle explique que le projet coûte environ 3 000 \$ et que des commanditaires participent à ce projet. Habituellement, la MRC compense pour un maximum de 2 000 \$.

Monsieur Beauchemin s'inquiète du fardeau financier qui sera imposé à la MRC si la gestion se fait par un autre organisme. Madame Beaucage assure que l'organisme mettra les efforts nécessaires afin de continuer la cueillette des commanditaires. Madame Bureau souhaiterait qu'un montant fixe de contribution maximale de la MRC soit défini. Après discussion, les élus conviennent d'un montant maximum de 1 000 \$. Madame Beaucage parlera au comité organisateur de cette proposition et reviendra au prochain Conseil.

Monsieur Beauchemin félicite madame Beaucage pour l'organisation du 5 à 7 du 13 octobre dernier.

9.4 Présentation du rapport d'activité mensuel de septembre 2017 du SDRL (doc.);

Madame Rozlonkowski présente aux membres le rapport du SDRL pour le mois de septembre 2017.

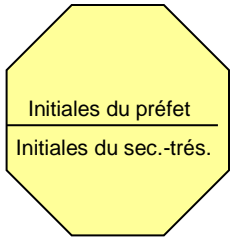
9.5 Bilan de la randonnée gourmande (doc.);

Madame Rozlonkowski dépose aux membres le bilan de la deuxième édition de la randonnée gourmande qui a eu lieu le 17 septembre 2017.

Elle indique qu'il y a eu une augmentation de 51 % du taux de participation et que les commentaires ont été très positifs. Elle indique que le déficit pour l'édition 2017 sera de 2 700 \$ comparativement à 6 000 \$ l'an passé.

Madame Laliberté demande s'ils ont pensé à tenir la prochaine édition dans une autre municipalité afin de maintenir l'intérêt pour cette activité et faire connaître d'autres régions. Madame Rozlonkowski indique qu'ils pourront réfléchir à ce point. Monsieur Cayer indique que l'activité doit être accessible à tous.

Madame Hervieux s'interroge sur la participation des Sentiers de l'Estrie. Madame Rozlonkowski indique que les Sentiers de l'Estrie aménage les sentiers et fournissent des bénévoles dans les sentiers qui guident les participants.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Monsieur Carbonneau demande si un sondage a été fait parmi les participants. Madame Rozlonkowski précise qu'il n'y a pas eu de sondage transmis cette année.

10. Aménagement;

10.1 Résolution adoptant le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement 2017-01 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC (doc.);

CA-17-10-05

Résolution :

ATTENDU QUE le règlement numéro 2017-01 est entré en vigueur le 14 septembre 2017;

ATTENDU QUE suivant l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, le conseil de la MRC du Val-Saint-François doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chaque municipalité locale doit apporter à ses plans et/ou règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

D'adopter le document d'accompagnement du règlement 2017-01 indiquant la nature des modifications à être apportées au plan et/ou règlements d'urbanisme des municipalités, conséquemment à l'entrée en vigueur du règlement 2017-01, soit adopté tel que déposé.

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT AU RÈGLEMENT 2017-01 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU PLAN ET/OU AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le présent document indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et/ou ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma.

Conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les modifications apportées devront être effectuées dans un délai de six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du règlement de modification, soit d'ici le **14 mars 2018**.

Nature des modifications à apporter

Les villes et municipalités de la MRC du Val-Saint-François dont le territoire hors périmètre urbain et affectation industrielle est traversé par une route publique numérotée (Cleveland, Ulverton, Melbourne, Racine, Maricourt, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Bonsecours,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Saint-Denis-de-Brompton, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Val-Joli, Saint-Claude, Stoke) devront prévoir une modification à leur règlement de zonage, de lotissement (facultatif) et de conditions d'émission de permis de construction afin de revoir les conditions reliées à la construction et l'aménagement d'accès en bordure des routes publiques numérotées.

En effet, une modification est apportée à la distance requise entre les accès routiers et la largeur minimale d'un terrain donnant sur une route publique numérotée, à l'extérieur du territoire des périmètres urbains et de l'affectation industrielle. Toutefois, l'obtention préalable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sera requise avant la délivrance d'un permis de construction pour les terrains donnant sur les routes publiques numérotées.

Proposition adoptée.

10.2 Résolution approuvant la nomination, par la municipalité d'Ulverton, de la personne désignée en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (doc.);

CA-17-10-06

Résolution :

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Val-Saint-François ont conclu en 2006, une entente avec la MRC du Val-Saint-François concernant diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 2 de cette entente, la municipalité fournit, notamment, le personnel nécessaire, dont celui désigné au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée [L.C.M.];

ATTENDU QU' en vertu de l'article 5 de cette entente, la municipalité doit nommer la personne désignée et la MRC, doit approuver ce choix;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton a procédé à la mise à jour de la nomination de personne désignée en vertu de l'article 105 de la L.C.M.;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François approuve le choix de madame Isabelle Nadeau, occupant la fonction d'inspectrice, comme étant la personne désignée en vertu de l'article 105 de la L.C.M pour la municipalité d'Ulverton.

QUE cette résolution reste en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution annule celle-ci.

Proposition adoptée.

11. Évaluation;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de septembre 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de septembre 2017.

Les membres conviennent d'inviter monsieur Cadrin à venir expliquer son rapport mensuel compte tenu du fait que des nouveaux élus seront présents au Conseil.

Monsieur Cayer demande s'il serait possible que monsieur Cadrin fournisse une liste des ventes de maison et leurs photos. Il indique que cet outil existait auparavant et que ça permettait aux inspecteurs de constater si des modifications avaient été faites sans permis.

Monsieur Martel indique qu'il s'agit plutôt du travail de l'inspecteur de surveiller les travaux qui sont faits sur leur territoire. La Loi prévoit que pour faire des travaux, il faut demander un permis à la municipalité. Une copie de ce permis est transmise à l'évaluateur qui vérifie s'il doit y avoir un ajustement à la valeur de la propriété.

12. Plan de gestion des matières résiduelles

12.1 Suivi – Rencontre sur la récupération du verre;

Madame Bouchard rappelle que ce projet est initié par Recyc-Québec et qu'une première rencontre a eu lieu le 25 septembre dernier. Recyc-Québec prévoit donner le mandat à une firme de faire une étude afin d'évaluer la possibilité de mettre en place un projet pilote sur la récupération du verre.

12.2 Retour sur le projet de collectes des plastiques agricoles;

Madame Bouchard indique que le comité exécutif a formulé la demande que le Conseil soit sensibilisé à la collecte des plastiques agricoles. Elle indique que présentement les municipalités du Canton de Melbourne, de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, d'Ulverton et de Saint-Claude offrent la collecte des plastiques agricoles à leurs citoyens.

Elle précise que les municipalités sont admissibles à des compensations équivalant à environ 95 % des coûts de transport et de traitement des plastiques agricoles, que ces collectes permettent aux municipalités de réduire leurs coûts d'enfouissement et d'augmenter leurs redevances sur l'enfouissement.

Madame Bouchard remettra aux membres lors du prochain Conseil, l'étude sur les possibilités de récupération des plastiques agricoles dans la MRC, produite par madame Monique Clément en 2014. Le conseil pourra en prendre connaissance et convenir de la suite des choses.

13. Rapport des comités;

14. Cour municipale;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

15. Suivi des dossiers;

15.1 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI) (doc.);

CA-17-10-07

Résolution :

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique offre un programme d'aide financière visant à accélérer les démarches de rédaction et de mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif général d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire du Québec, en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence dans ces endroits ;

ATTENDU QU' en cas d'accident ou d'incident de santé, le programme a pour but d'assurer le transport des personnes devant prodiguer les services préhospitaliers d'urgence et à les placer dans des conditions permettant une prise en charge adéquate des victimes afin de prévenir la détérioration de leur état ;

ATTENDU QUE l'élaboration de ce plan permettra aux services incendie du territoire de la MRC du Val-Saint-François d'établir leurs besoins en matière d'équipements relativement aux interventions d'urgence hors du réseau routier;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QU' au plus tard le 15 décembre 2017, le Conseil de la MRC du Val-Saint-François dépose une demande d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

QUE la MRC du Val-Saint-François s'engage à mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur son territoire.

Proposition adoptée.

16. Divers;

16.1 Approbation du budget 2018 de Récup-Estrie (doc.);

CA-17-10-08

Résolution :

ATTENDU QU' en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec*, une régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Régie de Récupération de l'Estrie a adopté le budget 2018, le 26 septembre dernier, et qu'il a été transmis à la MRC pour adoption;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est en accord avec le budget de la Régie de Récupération de l'Estrie tel qu'il a été transmis, lequel prévoit le maintien d'une contribution de 7 \$/porte;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le budget 2018 de la Régie de Récupération de l'Estrie tel que soumis et prévoyant des revenus et dépenses de 3 033 986 \$;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de Récupération de l'Estrie.

Proposition adoptée.

16.2 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 21 septembre au 18 octobre 2017.

Monsieur le préfet indique qu'il assistera à un Dîner-conférence « Moderniser notre économie », le 20 octobre.

Madame Fortin rappelle aux membres qu'exceptionnellement en novembre il y a deux rencontres :

- le 15 novembre aura lieu un huis-clos sur les budgets;
- le 22 novembre aura lieu le Conseil.

Monsieur le préfet rend hommage à monsieur Martel pour le travail accompli depuis plus de trente ans. Les élus applaudissent chaleureusement ce dernier.

17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

18. Levée de la séance;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Louis Coutu que la séance soit levée à 20 h 26.

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet